

# Projet d'Établissement



## PÔLE ACTIVITÉS

---

LA RÉSIDENCE DU PALAIS  
- EHPAD -

---

LE PETIT CANTOU  
- CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOME -

---

RÉSIDENCE  
OLGA DUCOUDRAY  
RESIDENCE AUTONOMIE

Mise à jour 25 octobre 2022

### POLE D'ACTIVITES ET DE SERVICES

2 rue docteur Devoisins 81000 ALBI Tél : 05 63 49 17 00 / fax : 05 63 49 17 09

Mail : [contact@maisondelamitie-albi.fr](mailto:contact@maisondelamitie-albi.fr)

# UN ÉTABLISSEMENT ATYPIQUE, INCLASSABLE, ORIGINAL, PRAGMATIQUE, MULTIFORME

## TOURNÉ VERS L'EXTÉRIEUR

*L'organisation d'une vie sociale*

*pour tous*

*grâce à nos différents volets d'action*

Le projet d'établissement de la Maison de l'Amitié répond à l'art.L.311-8 (décret avril 1999) du CASF qui en fait une obligation. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des réglementations nationales, des recommandations de l'ANESM, du Plan Alzheimer. Il promeut ses valeurs et ses actions conformément à l'instruction ministérielle du 22 mars 2007 relative au développement de la bientraitance qui constitue une grande part de sa culture institutionnelle. Ce concept est prégnant dans ses 5 établissements et on le retrouve en transversal tout au long de la présentation de ce cadre de référence que constitue le projet d'établissement.

## SOMMAIRE

Introduction	page 5
La Maison de l’Amitié, son objet, la commande publique	page 7
I – LA MEMOIRE DES COMMENCEMENTS	page 9
II – SES MURS - MAISON DE L’AMITIE ET HOTEL DECAZES	page 13
1) Situé dans les quartiers de Verdusse et du Vigan, riches d’histoire et de souvenirs	page 13
2) Dans deux immeubles qui ont abrité d’anciens collègues	page 14
3) Des réhabilitations qui font honneur au patrimoine albigeois	page 15
III - LE FOYER-RESTAURANT	page 16
1) Fonction Restauration	page 16
2) Fonction Foyer	page 17
IV – LE CENTRE D’ACCUEIL DE JOUR AUTONOME « LE PETIT CANTOU »	page 19
V –NOS ETABLISSEMENTS D’HEBERGEMENT :	page 21
La Résidence « Olga Ducoudray » : Foyer Logement	
La Résidence du Palais : EHPAD	
1) Elire domicile : Le droit à avoir un chez soi, s’y sentir en sécurité	page 21
2) Des services à la carte pour rester maître de sa vie : un état d’esprit difficile à mettre en œuvre	page 22
3) La notion de domicile personnel : respecter le désir de vivre, d’être soigné et de mourir chez soi	page 23
4) Etre soigné chez soi : le projet de soins : « Au-delà du soin, prendre Soins » selon la démarche de soins « Humanitude »	page 23
5) Privilégier l’autonomie : accompagner et non prendre en charge	page 25

6) Garder, retrouver un rôle valorisant, rester dans la communauté des hommes : être utile, reconnu dans sa culture et s'y exprimer	page 25
7) Etre informé et pouvoir participer aux décisions collectives, se sentir exister	page 28
8) Apporter la sécurité, respecter les libertés : un équilibre fragile et Relatif, un compromis instable, notre choix : éviter de nuire Accepter un droit au risque	page 30
9) Favoriser le maintien et le développement des capacités : croire en l'être humain et en ses capacités innombrables	page 32

VI - UNE INSERTION SPECIFIQUE : Accompagnement à la scolarité, alphabétisation adultes, Pause café	page 35
--	---------

VII – « L'ACTIPOLE » L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR L'EXTERIEUR PAR LES ACTIVITES ET LES BENEVOLES	page 37
--	---------

VIII – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE PERSONNEL, LES RESSOURCES HUMAINES, LES BENEVOLES, LES AIDANTS FAMILIAUX FONT VIVRE LE PROJET D'ETABLISSEMENT	page 39
--	---------

IV – LES ASSOCIATIONS HEBERGEES	page 43
---------------------------------	---------

## INTRODUCTION

Pour combler les besoins de l'être humain en recherche de socialisation  
pour continuer à s'épanouir en s'ouvrant aux autres  
pour aider à vivre le passage d'une étape de la vie à une autre

### ***Une réponse : la Maison de l'Amitié***

*Lieu ouvert* à la ville, à la vie, lieu ouvert à tous, jeunes et moins jeunes,  
Lieu ouvert 365 jours par an,

Un lieu pour chacun dans la même maison, des services adaptés à tous  
Que l'on soit au travail, à la retraite, femme au foyer, étudiant, demandeur  
d'emploi, en invalidité, enfant ou personne de grand âge, nous proposons des  
réponses diversifiées selon les besoins, les aptitudes, les goûts, la santé.

Nous participons de façon dynamique, originale, au maintien à domicile.

Nous aidons à la construction d'une vie sociale individuelle riche.

Nous facilitons la relation humaine pour se sentir utile et dans la vie normale.

Nous favorisons l'engagement, le sens de la responsabilité dans un bénévolat actif,  
volontaire, compétent.

Nous affirmons notre vocation sociale tournée vers les êtres humains, et notre  
capacité à mélanger des personnes de statuts, de compétences, de culture  
différents et à produire ainsi du neuf, de la créativité.

*Construite ensemble, la Maison de l'Amitié*

*Lieu de tolérance, d'accueil, de partage,*

*Lieu de prévention, de soin social*

*Lieu ouvert de 9 H 00 à 18 H 00*

Le dernier projet d'établissement, approuvé par le Conseil de la Vie Sociale du 31 janvier 2003 s'est construit collectivement en réunissant tous les acteurs susceptibles de l'enrichir, familles, résidants, Conseil d'Administration, bénévoles, pour aboutir à une solution originale de bonne qualité. Il a été renouvelé le 24/09/2008 et est réécrit aujourd'hui suite aux travaux de restructuration et de rénovation de l'ensemble de l'établissement.

Il synthétise les valeurs que l'association entend respecter dans ses différentes composantes : EHPAD, Centre d'accueil de jour autonome, Foyer Logement, Foyer Restaurant et ACTI'POLE.

Nous sommes partis du constat que dans les tranches d'âge les plus élevées, il y a certes aujourd'hui un plus grand nombre de personnes atteintes de déficits physiques, intellectuels, psychiques, affectifs et sociaux qui entraînent souvent des incapacités à faire seul tel ou tel geste indispensable à la vie quotidienne. Mais un déficit n'en entraîne pas automatiquement un autre et il n'y a aucune relation directe chez une personne âgée entre son âge et un déficit, et surtout dans la manière dont elle l'assume ou le compense.

Le caractère aléatoire des incapacités rencontrées chez les personnes âgées nous a incité à concentrer tous nos efforts sur **la prévention et l'adaptation de leur environnement dans nos établissements**. C'est pourquoi le choix délibéré a été de **favoriser l'autonomie des personnes, et sa sauvegarde** comme base de notre projet d'établissement en retenant cette définition :

« Autonomie = « Liberté de se gouverner par ses propres lois. Liberté pour l'individu de déterminer librement les règles auxquelles il se soumet ». On peut donc être à la fois dépendant et avoir besoin des autres et garder son autonomie, et décider seul. »

C'est à ce carrefour que se définit toute l'exigence de **l'Association** qui s'impose de faire vivre les usagers dans la **bientraitance**.

## LA MAISON DE L'AMITIÉ

42 ans en 2014. 680 adhérents : tous les usagers de nos établissements sont des adhérents de la Maison de l'Amitié. Ce statut leur confère le droit à la participation.  
1 adhérent = 1 vote.

## SON OBJET

### Article 1 des statuts

« ... mener en faveur des membres adhérents, et notamment des retraités et personnes âgées, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, visant à la prévention des risques sociaux et à la réparation de leurs conséquences, et gérer toute action et tout service à leur bénéfice et toute forme d'hébergement, d'accueil de jour et de restauration sociale ainsi que diverses activités d'animation, de formation professionnelle, des services d'aide à la personne, d'aide à domicile sous toutes ses formes.»

## LA COMMANDE PUBLIQUE

Reconnue d'utilité sociale pour 29 ans par la municipalité d'Albi par la signature d'un Bail emphytéotique administratif le 22/11/2010 elle s'inscrit aussi dans la Loi de lutte contre les exclusions de 1998 qui consacre "L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs..." comme un objectif national et comme "garant de l'exercice effectif de la citoyenneté"

Elle respecte aussi la loi 2002 – 02 rénovant l'action sociale et médico sociale, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi Hôpital Patient Santé Territoires du 21 Juillet 2009. Au plan juridique, la Maison de l'Amitié est une association loi 1901.

**Sa volonté première a été de tricoter une offre de service diversifiée permettant de sortir du « tout domicile » ou du « tout établissement ».**

## Sa situation

Au cœur de la ville d'Albi, à proximité immédiate de tous les commerces, services publics, elle offre une animation naturelle créée par son implantation dans les rues piétonnes très fréquentées, et dans le circuit touristique du Vieil Albi et du secteur sauvegardé dont elle est partie intégrante : les bâtiments sont inscrits à l'inventaire du patrimoine historique et ont été rénovés dans le respect du patrimoine architectural de la ville.

Vivre dans de beaux bâtiments, chargés d'histoire n'est pas indifférent : cela ajoute une épaisseur au regard qui oblige à se conduire avec noblesse et humilité. Respecter les vieilles pierres, c'est aussi respecter les êtres humains : le ton de la qualité de vie est donné par les murs qui l'abritent.

Cependant, dans des locaux anciens on ne peut être aussi rationnel que lorsqu'il s'agit du neuf : des inconvénients architecturaux tels des différences de niveaux, un manque de parking, de jardin, compliquent l'organisation. Malgré cela, il en résulte une valeur ajoutée : aucune pièce n'étant identique à l'autre, il n'y a pas de possibilité d'uniformiser les choses.

**Le projet architectural réalisé fin 2012 a tenu compte d'un désir de modernité, de praticité, d'hôtellerie au goût du jour et confortable.**

**De plus, une vraie recherche dans la décoration des locaux d'habitation a été conduite.**



# I - LA MEMOIRE DES COMMENCEMENTS

Olga Ducoudray Fondatrice

La Maison de l'Amitié naît d'une rencontre fin 1972 entre une initiative particulière et la D.D.A.S.S. du Tarn qui souhaite voir mises en place les dispositions du VI<sup>e</sup> Plan concernant les personnes âgées, pour aider à leur maintien à domicile. Une petite équipe de bénévoles s'intéresse au projet et la première Assemblée Générale a lieu le 14 NOVEMBRE 1973. Elle crée la Société Mutualiste « Le Troisième Age » qui a pour objet : « de mener en faveur des membres adhérents, et notamment des retraités et personnes âgées, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide et de gérer toute action et tout service à leur bénéfice : Logement-Foyer, Foyer-Restaurant, diverses activités d'animation, etc... »

Un immeuble, ancienne école privée de filles fermée en 1968, est acquis le 18 FEVRIER 1975. Sa réhabilitation oblige pour honorer les engagements financiers engendrés, à faire acte d'esprit de pionnier : récupérer, trier pour revendre vieux vêtements - brocante – objets hétéroclites, vider greniers et caves : cette idée lancée par voie de presse, enthousiasme les personnes à la retraite qui sont les premiers bénévoles de ce qui allait être leur Maison.

Le bénévolat devient depuis ce jour le moteur, l'âme de la Maison et cela encore aujourd'hui au travers de toutes les activités.

JANVIER 1976, dans une pièce restaurée par les bénévoles, est créée une permanence quotidienne dite « Bureau d'informations » pour aider aux démarches et formalités administratives.

1976 : La Maison de l'Amitié :

- participe à la Commission Extra-municipale 3<sup>e</sup> Age
- est nommée coordonnateur des actions en faveur des Personnes Agées des cantons d'ALBI par la DDASS sur le contrat de secteur PAP 15 « Programme d'Action Prioritaire ».

Objectif : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

- est membre du PACT. Objectif : rénovation des logements de personnes âgées.

15 DECEMBRE 1978, le premier poste de salarié est créé.

5 MAI 1979 : Inauguration de la partie Est et Sud entièrement rénovée et ouverture du restaurant social agréé par l'aide sociale.

A partir de ce moment, le Club du Centre de l'Association des Clubs des aînés d'ALBI tient ici ses réunions hebdomadaires et la Fédération Départementale des Clubs des Aînés Ruraux du Tarn y installe son siège jusqu'à fin 2011.

DECEMBRE 1980, le Conseil d'administration décide de transformer les immeubles rue des Nobles en Foyer-Logement.

Inauguré en JUIN 1987, il comporte 23 logements.

En même temps, l'immeuble qui abritait la maison de retraite « Les Blandines », rue Toulouse-Lautrec, est réhabilité en 18 logements-foyers dont la gestion est confiée à la Maison de l'Amitié par la S.A. des H.L.M. du Tarn. Ouverture en DECEMBRE 1988.

1982 : Suite à la circulaire Franceschi, la Maison de l'Amitié est nommée :

- membre du CODERPA
- coordonnateur de l'Instance de coordination des cantons d'Albi et est associée étroitement à :
  - \* la création du service de soins infirmiers Micheline Fédou/Louis Foulquié
  - \* la création de l'hébergement temporaire du Bon Sauveur
  - \* la création de la Maison du Boutge

30 MARS 1984 : Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages rue des Nobles sont vendus à la SA HLM du Tarn

4 AVRIL 1984, l'Association Loi 1901 « Maison de l'Amitié » prend le relais de la S.M.3.A.

JUILLET 1984, l'ensemble du patrimoine immobilier, hors partie Foyer-logement propriété HLM, est vendu à la Municipalité d'Albi, avec signature d'une convention d'occupation gratuite des lieux pour 15 ans. Convention renouvelée le 16 novembre 1999 pour 12 ans, soit jusqu'en 2011. Le 22/10/2010 un bail emphytéotique administratif est signé avec le CCAS d'Albi pour une durée de 29 ans

12 DECEMBRE 1988 : Création de l'Association de Gestion du Foyer Logement « Olga Ducoudray », chargée de gérer le Foyer Logement (1<sup>er</sup> agrément n° 810100552)

11 FEVRIER 1991 : Création du PETIT CANTOU à titre expérimental. Il s'agit d'un accueil de jour qui reçoit des personnes jeunes ou âgées, désorientées, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou ayant des troubles du comportement compatibles.

9 MARS 1992 : signature d'une convention avec la cuisine de la fondation du Bon Sauveur d'Alby qui fournit les repas

1998 : signature d'un CLAS formalisant l'action menée dans l'accompagnement à la scolarité d'enfants du primaire à la terminale.

Fin 2005 : Autorisation de transformation d'une partie du Foyer Logement en EHPAD par le CROSMS : capacité initiale autorisée 49 lits.

1<sup>er</sup> JUILLET 2006 : arrêté conjoint DDASS Conseil Général donnant l'agrément pour le Centre d'Accueil de Jour Autonome le Petit Cantou pour 15 personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés

1<sup>er</sup> OCTOBRE 2006 : création de l'EHPAD au 14 place du Palais. Signature de la 1<sup>ère</sup> convention tripartite 2006/2011

1<sup>er</sup> JANVIER 2007 : dissolution de l'Association Foyer Logement « O. Ducoudray » absorbée par l'association Maison de l'Amitié - Le foyer logement et l'EHPAD deviennent des établissements de l'Association Maison de l'Amitié.

1<sup>er</sup> JUILLET 2007 : 2<sup>ème</sup> agrément pour le foyer logement Olga Ducoudray (n° 81010055) qui est recentré au 8 / 10 rue Toulouse Lautrec, capacité 21 lits, 18 logements.

17 OCTOBRE 2011 – 6 NOVEMBRE 2012 : Déménagement temporaire des résidents de l'EHPAD et du centre d'accueil de jour autonome dans les locaux de l'ancienne maison de retraite Louise Anceau loués à la fondation Bon Sauveur d'Alby ainsi que du restaurant et du service d'accompagnement à la scolarité.

6 NOVEMBRE 2012 : Réinstallation des résidents de l'EHPAD nommé « Résidence du Palais », capacité 33 lits et du centre d'accueil de jour autonome capacité 15 places « le Petit Cantou ».

22 NOVEMBRE 2012 : Inauguration de la nouvelle Maison de l'Amitié. 2<sup>ème</sup> convention tripartite 2012-2017. Label de bientraitance humanité 2012-2013-2014.

JANVIER 2014 : Evaluation interne Résidence du Palais

AOUT 2014 : Evaluation interne Résidence Olga Ducoudray, Foyer Restaurant, le Petit Cantou

Evaluation externe : 4<sup>ème</sup> trimestre 2014

#### Les présidents

1973-1977	André CABROL
1977-1979	Louis JARRIGE
1979-1983	André CABROL
1983-1985	Olga DUCOUDRAY
1985- 2001	Louis FOULQUIE
2001-2002	Geneviève MAIGNIAL
2002-2004	Michel GARDES

2004-2012

Claude DEUTSCHMEYER

2012-2021

Armande ROQUES

Depuis le 23 juin 2022

Jean DE TYSSANDIER

## **II – SES MURS**

### **MAISON DE L'AMITIE ET HOTEL DECAZES**

« Ces deux anciens et beaux édifices albigeois abritent aujourd'hui un Foyer-Logement, un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), un ACTI'POLE qui offre environ 60 activités aux personnes de tous âges, un Centre d'accueil de jour autonome et un Foyer Restaurant.

Ils sont situés dans la zone tampon de la CITE EPISCOPALE » classée en 2010 au patrimoine de l'Humanité.

#### **1) SITUES DANS LES QUARTIERS DE VERDUSSE ET DU VIGAN, RICHES D'HISTOIRE ET DE SOUVENIRS**

Ces deux quartiers se sont développés plus tardivement avec l'essor urbain d'Albi au XIIe siècle : aussi présentent-ils des rues plus régulières, bordées souvent d'anciennes demeures aristocratiques, comme les hôtels Renaissance, construits par des Albigeois nobles ou enrichis par le pastel : ceux de Simon Saunal, de Ginolhac, des Ambassadeurs, de Decazes, etc...

C'est à Verdusse également que s'installèrent au Moyen-Age les collèges de la ville et de l'évêque, dans cette rue de l'Ecole Mage (ou grande), appelée aujourd'hui Toulouse-Lautrec.

Au-delà de la rue de Verdusse, les Carmes construisirent au XVIIe siècle leur couvent, dans ce secteur dénommé alors de « la Grave ». Tout près, dans la rue des Nobles, un marchand, Henry Aussaguel, avait fait construire en 1552, un

escalier à vis dans une tour qui semble subsister encore au cœur de l'actuelle Maison de l'Amitié, où pendant près d'un siècle (1887-1968), s'installa un collège de filles : l'Institution Sainte-Croix.

## **2) DANS DEUX IMMEUBLES QUI ONT ABRITÉ D'ANCIENS COLLEGES**

### L'hôtel Decazes, à la suite de l'Ecole Mage

En 1623, la ville d'Albi confia son collège aux Jésuites et l'installa là où se dresse le Lycée Lapérouse. L'emplacement de l'ancien collège fut alors cédé : il correspond aujourd'hui aux hôtels du Bosc, de Lapérouse et Decazes.

Ce dernier fut acquis au milieu du XIXe siècle par Joseph-Léonard Decazes, frère du ministre de Louis XVIII, préfet du Tarn, puis député. Cet hôtel a gardé le nom de ce propriétaire illustre : il fut vendu en 1925 par un de ses descendants à l'abbé Krémer qui y installa « les Blandines », (congrégation s'occupant des femmes en difficulté). En 1987, les religieuses s'étant retirées, l'hôtel Decazes a été acquis par la Société Anonyme des H.L.M. du Tarn qui l'a transformé en logements-foyers, constituant une extension de la Maison de l'Amitié.

### La Maison de l'Amitié, à la place de l'ancien collège Sainte-Croix

Dans l'ancien secteur de « la Grave », bordé par la place du Palais, les rues Roquelaure et des Nobles, au milieu d'hôtels édifiés aux XVIe et XVIIe siècles, s'installa en 1887-88, l'institution Sainte-Croix, dirigée par la Congrégation des « Filles de la Croix de Lavar ». Ce collège se logea dans trois immeubles ayant appartenu aux familles Rességuier, Fournier et le dernier au clergé de la Cathédrale (antérieurement propriété du Capitaine Maignial, puis de son fils). Au début du XXe siècle, ce collège comptait déjà 302 élèves et 22 professeurs. Il connut un nouvel élan après 1920 et comporta un pensionnat, des classes maternelles primaires et la préparation du baccalauréat.

Après sa fermeture en 1968, les bâtiments furent vendus en 1975 à la Société Mutualiste « Le Troisième Age » qui en réhabilita une partie « côté est et sud » et y installa la Maison de l’Amitié.

### **3) DES REHABILITATIONS QUI FONT HONNEUR AU PATRIMOINE ALBIGEOIS**

□ L’hôtel Decazes, un bel hôtel Renaissance sauvegardé

Le visiteur découvre avec surprise la très belle cour, parfaitement restaurée, et son regard se porte sur les quatre façades qui marient la brique et la pierre, où s’harmonisent de gracieuses fenêtres à meneaux et où se détache, derrière de grandes arcades, l’imposant escalier aux paliers bordés à balustres de pierre...

On retire de cette visite une impression de calme, d’élégance et d’harmonie, et on se réjouit de voir conciliés ici les charmes d’une architecture ancienne et les commodités de la vie moderne.

C’est à juste titre que l’hôtel Decazes figure parmi les étapes du circuit touristique, le circuit pourpre.

□ La Maison de l’Amitié, autre fleuron du patrimoine albigeois

Ici encore, les travaux de réhabilitation ont bien mis en valeur la majestueuse façade de la rue des Nobles et pleinement réussi à harmoniser, autour de la cour intérieure, des bâtiments disparates, unis par une succession d’arcades et de baies agréablement agencées. Au cœur de la maison, on a sauvegardé l’élégante tour du XVI<sup>e</sup> siècle qui fait le trait d’union avec les siècles passés. Cette réhabilitation réussie figure aussi dans un des futurs circuits touristiques.

La Maison de l’Amitié, une réussite et un symbole, symbole vivant d’un idéal humaniste : il ne doit point exister de frontières entre le passé et le présent, ni entre les hommes de diverses générations. »

Henri BRU

Robert PELNIER

*HISTORIENS LOCAUX*



### **III - LE FOYER-RESTAURANT – 1979**

**N° Finess : 810 100 545**

Un restaurant neuf, moderne, cosy, en self service.

Un nom, deux fonctions : fonction restauration et fonction foyer

#### **1) FONCTION RESTAURATION**

Notre idée : il n'y a pas de justification économique à l'unicité des plats est conforme au décret 2012-2014 paru le 30 janvier 2012 art L230-5 entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

- 4 ou 5 plats proposés à chaque déjeuner ou dîner
- Respect d'exigences en matière de taille des portions et de la fréquence des repas
- Adaptation des plats proposés aux goûts et habitudes alimentaires des résidents
- Respect d'exigences adaptées à l'âge ou au handicap
- Règles adaptées pour le service du pain, de l'eau, du sel, des sauces, condiments
- Respect d'exigences minimales de variété des plats servis.

L'association a ouvert son restaurant social au bénéfice de ses adhérents. Il permet à tous ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent plus préparer leurs repas seuls, d'avoir un repas chaud, diversifié chaque jour.

Choix de 4 hors d'œuvres, viandes ou poissons, 2 légumes, 1 dessert lacté + 1 autre dessert, fruits et pâtisserie.

Ouvert 7 jours sur 7 - 12h à 12h30 et 19h00 à 20h Le week-end et les jours fériés.

Etablissement social agréé par l'Aide Sociale, intergénérationnel,  
Le restaurant est agréé pour les chèques-restaurant, les chèques-vacance.

Servi en self-service ou en Table d'hôtes : pour offrir un choix : choisir permet de rester maître de sa propre vie. Ce n'est pas parce que l'on est en fauteuil roulant ou hémiplegique que l'on n'a pas le droit de choisir ce que l'on aime.

Accueil souple, Pas besoin de prévenir la veille.

Régimes assurés si nécessaire.

Sont à disposition :

- Une fontaine réfrigérée ainsi que 2 micro-ondes pour réchauffage
- Une cafetière thermo
- Des condiments (moutarde, vinaigrette, olives, cornichons)
- Potage
- Pain
- Serviettes....

## 2) **FONCTION FOYER**

Un **accueil personnalisé**, permanent : Chaque nouvel arrivé est pris en charge par l'équipe, qui connaît ainsi ses désirs.

Une **attention soutenue** : Aide à la prise des repas adaptés : repas mixés, textures modifiées, manger-main, organisation du temps et sollicitation par l'appétence de la présentation.

Installation des plateaux, petites attentions individuelles : respect des rythmes de chacun, prise en compte de l'état nutritionnel

Un **moment privilégié** : Pour exprimer ses souffrances, ses difficultés, ses joies.

Un **moment attendu, préparé** : Il faut se lever, s'habiller, être propre chaque jour, sortir de chez soi, arriver à l'heure.

Un **moment de rencontre, de vie sociale, de plaisir** : Il commence bien avant, les personnes arrivent très tôt pour échanger, parler, participer à la vie de la maison.

Ce temps va durer **dans les salons et le bistrot** après le repas par la prise du café en commun en écoutant les informations télévisées.

Une **ambiance chaleureuse** : Le personnel et les convives extérieurs partagent le même repas, en même temps. Chacun s'installe selon les affinités du moment ; On s'inquiète quand une personne n'est pas présente, on téléphone ou on visite les personnes momentanément hospitalisées ou souffrantes.

Toutes les **fêtes** sont marquées, Noël, Pâques, etc ...

**Dans les questionnaires annuels de satisfaction remplis par les usagers du Foyer Logement, Cantou, EHPAD, il est souligné la quantité, la qualité, la diversité des repas.**

## IV – LE CENTRE D’ACCUEIL DE JOUR AUTONOME

### « *Le Petit Cantou* »

Ouvert depuis le 11 février 1991 à titre expérimental, il est établissement médico social depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2006 et agréé Aide sociale et APA. Sa vocation est d’accueillir à la journée des personnes âgées, désorientées, atteintes de la maladie d’Alzheimer, ou ayant des troubles apparentés.

#### Ses objectifs :

\* **Favoriser** une stimulation de toutes les fonctions, proposer une vie sociale la plus riche possible.

\* **Permettre** aux familles de continuer à jouer un rôle à domicile primordial et retarder l’entrée en institution.

\* **Aider** les familles qui ont la charge d’un parent désorienté à la maison, les **soulager** dans leur vie quotidienne, les **soutenir** psychologiquement, leur permettre de « souffler »

\* **Assurer** un accueil des résidents de l’EHPAD qui étaient avant au Cantou le jour, ce qui permet de pouvoir continuer ses activités antérieures.

#### Comment (voir livret accueil)

- ⌚ en démedicalisant la prise en charge
- ⌚ en vivant dans la recherche de bien-être
- ⌚ par un accompagnement social, individualisé et professionnel
- ⌚ par une adaptation constante à l’état psychologique : aujourd’hui ne ressemble pas à demain. Nous sommes dans le "prendre soin" au sens de "take care".

↳ par la mise en place de programmes de stimulation de la mémoire et des fonctions cognitives, et de nombreux ateliers à visée thérapeutique  
↳ en donnant à ce lieu de vie ouvert une ambiance chaleureuse, familiale  
Le concours des bénévoles et des proches disponibles, vient compléter et enrichir l'environnement des personnes participantes.

### Quand

Du Lundi au Vendredi de 8H à 18H30 Le Samedi de 8H à 18H Repas midi et soir pris sur place à la demande

### Où

Au sein de la Maison de l'Amitié, 14 place du Palais, Albi, un local chaleureux, meublé avec repères : calendrier, pendule, miroir, etc..., personnalisé. Le petit Cantou bénéficie de la totalité des infrastructures et du matériel de la maison. Il cultive un « jardinou » à la saison.

## **V – NOS ETABLISSEMENTS D’HEBERGEMENT :**

### **La Résidence « Olga Ducoudray » : Foyer Logement**

**Finess : 810 101 469 – 18 appartements – 21 lits**

### **La Résidence du Palais : EHPAD**

**Finess : 810 100 552 – 31 T1 prim – 33 lits**

## **1) ELIRE DOMICILE : Le droit à avoir un chez soi, s’y sentir en sécurité**

C’est l’aspiration émergente des personnes âgées.

Ce qui caractérise le chez-soi c’est la liberté que l’on a d’organiser sa vie en maîtrisant certains choix :

- vivre seul ou avec la personne souhaitée,
- garder son animal familier, autant qu’on le peut
- être dans ses meubles et organiser son décor,
- pratiquer à son gré les banales activités quotidiennes : toilette – ménage – cuisine, seul ou aidé (chacun a sa salle d’eau et son coin cuisine équipé)
- décider de son propre rythme entre vie privée et vie sociale,
- vivre selon ses propres normes,
- y rester autant qu’on le désire,
- recevoir ses amis ou invités sans prévenir, les faire dormir, manger avec eux...

L’Association a choisi de permettre aux résidents d’élire domicile. Il s’agit d’installer un véritable chez soi conforme à ses désirs et adapté à ses besoins, où seront respectés les objets privés, sanctuarisés pour recréer une « tanière affective »

### Un acte de volonté :

Tous les logements sont loués vides et le consentement express à l’entrée est vivement recherché : si le futur résident n’exprime pas clairement sa volonté,

celle de sa famille ou d'un tiers est explicitement requise.(cf une personne de confiance)

A la Résidence du Palais, le lit à hauteur variable est fourni.

Le rôle de l'Association est de minimiser le traumatisme d'un transfert de lieu, en prenant en compte toute la spécificité de la personne âgée. L'entrée dans l'établissement doit être vécue comme une démarche positive.

## **2) DES SERVICES A LA CARTE POUR RESTER MAITRE DE SA VIE : un état d'esprit difficile à mettre en œuvre**

Chaque résidant bénéficie de tous les services dont il a besoin et seulement de ceux-là. Le dispositif est d'autant plus souple que l'équilibre entre les potentialités et les incapacités de chacun est très complexe et évolue parfois très rapidement.

Cela repose sur un personnel compétent, largement polyvalent, susceptible de prendre des initiatives et travaillant en équipe.

Il aurait été plus facile de planifier des tâches à exécuter à des heures déterminées. Mais ce type d'organisation ne peut pas prendre en compte l'adaptation aux situations individuelles car celle-ci suppose d'en faire l'analyse avec les personnes âgées elles mêmes et de diversifier les réponses : respecter les désirs et les choix et pas seulement les capacités fonctionnelles amène à aider à faire et non pas à faire à la place. Il est plus valorisant d'avoir réussi à faire soi-même avec l'aide d'un tiers ce qu'on a toujours fait seul que de recevoir un service « fini » aussi efficace soit-il.

## **3) LA NOTION DE DOMICILE PERSONNEL : respecter le désir de vivre, d'être soigné et de mourir chez soi**

### **Informer est primordial**

Comme dans toute location pour toute personne, le futur entrant a le droit à toutes les informations sur ce qui est proposé, comment, par qui, à quel prix.

Cela suppose un entretien prolongé avec la Directrice, une visite des locaux, un repérage dans le quartier afin que l'intéressé lui-même puisse prendre une décision réfléchie, ou se réorienter le cas échéant. Il n'est pas suffisant qu'un tiers vienne prendre des renseignements pour le compte de l'intéressé ou simplement retirer le livret d'accueil.

### **Entrer demande du temps**

Une liste d'attente est gérée par l'établissement. Il n'y a pas de logement vacant souvent, aussi, pour permettre d'attendre, permettre une adaptation évolutive, il est proposé aux futurs entrants de venir plusieurs fois par semaine prendre les repas et s'intégrer en participant aux activités : ainsi quand le moment est venu, l'adaptation aux lieux, aux visages, au rythme de la maison, est déjà faite. On est déjà entrant avant d'être résidant, d'autant que souvent le futur résidant a fréquenté un autre établissement de la maison, a été bénévole et est déjà adhérent : un protocole d'accueil est en place.

**ETRE CHEZ SOI** : les entrants doivent amener leurs meubles : il est demandé que les logements ne soient pas meublés à minima, mais que le plus grand soin soit apporté à l'aménagement des lieux, à la décoration. Il n'y a pas d'inventaire.

## **4) ETRE SOIGNE CHEZ SOI : LE PROJET DE SOINS : « Au delà du soin, prendre soin » selon la démarche de soin « Humanitude »**

Au Foyer Logement, chaque résidant peut être soigné ordinairement dans le logement qu'il occupe où se trouve le dossier de chacun.

Le dossier de soin est géré par informatique.

En cas de problèmes aigus de santé, l'hospitalisation peut s'imposer mais l'établissement tente autant que possible d'éviter les hospitalisations pour les problèmes chroniques non améliorables en service actif.



Tous les protocoles de soin du CCLIN sont connus – appliqués – sous la responsabilité des IDE salariées, Chef de Service, Chef d'Equipe. Une bibliothèque documentaire est tenue à jour par la secrétaire de direction. Cette dernière est chargée aussi de la diffusion des recommandations des bonnes pratiques ANESM. A la Résidence du Palais, un logiciel de gestion des protections est en place ainsi que le protocole sélectif et d'enlèvement des DASRI.

Une convention avec l'hôpital d'ALBI a été renouvelée le 11/12/2013 ainsi qu'une convention avec le CMP du BS d'ALBI le 17/12/2003.

De plus, il est développé et conduit un programme de prévention des risques : légionelles, climatisation, sécurité incendie, risques alimentaires, infectieux, sécurité informatique, groupe électrogène, pharmaco vigilance maîtrisée par la pharmacie d'officine pour sécuriser le parcours du médicament.

Au Foyer Logement : le suivi du dossier de soins est fonction de l'évolution de l'état de santé de chacun, coordonné par la Chef de Service.

#### POUVOIR MOURIR CHEZ SOI

Nous mourrons tous un jour, on ne peut l'éviter. Mais mourir n'est pas une maladie, il n'est donc pas indispensable et utile de mourir à l'hôpital. Le personnel est formé à l'accompagnement, la mort est vécue comme un événement difficile mais naturel. Mourir n'est pas caché.

Il est possible de mourir chez soi : tout est affaire de circonstances, de choix des familles et des résidents. Les services funéraires extérieurs désignés par le résident interviennent dans le logement. Chaque résident a donné ses souhaits et volontés qui sont respectés. (recours au « contrat obsèques » chaque fois que nécessaire)

## **POUVOIR DÉCIDER DE CHANGER DE DOMICILE**

Etre chez soi, c'est être assuré de pouvoir y rester mais aussi pouvoir en partir.

Un délai de préavis d'un mois franc est nécessaire (LR avec AR). Le départ a lieu après état des lieux, libération du logement et acquittement des factures. Le dépôt de garantie peut être remboursé en tout ou partie selon l'état du logement.

Il est possible aussi d'en changer en cours de séjour sur simple demande auprès de la Directrice en fonction des logements qui se libèrent.

## **5) PRIVILÉGIER L'AUTONOMIE : ACCOMPAGNER ET NON PRENDRE EN CHARGE**

L'établissement souhaite préserver la liberté des résidents afin de maintenir leurs habitudes et leurs rythmes de vie. Il se veut lieu de vie, lieu d'envie.

Chacun se lève, déjeune, se lave, s'habille est aidé pour le faire à l'heure qu'il le souhaite. Le personnel s'adapte aux rituels différents pour aider à faire au moment souhaité.

C'est la démarche de soin « Humanitude » qui est appliquée : les règles sont apprises et connues de l'ensemble du personnel, rappelées par 4 référents. Un protocole de toilette évaluative fixe les souhaits par personne, évalue le temps de verticalisation par jour. Le projet personnalisé est conduit par un binôme de référents. Il est évalué par la psychologue régulièrement à la Résidence du Palais et la Chef de Service à la Résidence « Olga Ducoudray ».

## **6) GARDER, RETROUVER UN ROLE SOCIAL VALORISANT, RESTER DANS LA COMMUNAUTE DES HOMMES : être utile, reconnu dans sa culture et s'y exprimer**

Repérer les goûts de chacun afin de favoriser leur expression fait partie du travail d'accueil préalable à l'entrée. En effet, il est primordial que le futur résident

comprenne et sache bien qu'il lui sera possible de continuer sa vie selon ses propres critères et que rien ne s'arrête.

Les personnes sont appelées résidentes. Le mot et l'orthographe ont été largement réfléchis à l'ouverture de la structure

- Self-service et non pas service à table pour que chacun reste maître de ce qu'il mange, même s'il faut aider à porter le plateau.
- L'établissement est situé sur une paroisse proposant trois lieux de cultes catholiques. Les lieux et les horaires des cultes catholiques et protestants sont inscrits sur les panneaux d'affichage. Des cérémonies religieuses sont proposées intra muros une fois par mois par le service d'aumônerie animée par les résidents.
- Le fleurissement des cours intérieures est assuré par des résidents aidés des salariés. En effet, il est bon que les lieux et circulations soient appropriés par les résidents : le personnel a un chez-lui, il n'habite pas là, il n'a pas à imposer ses choix.
- Les résidents sont sollicités pour la préparation du goûter ainsi que pour la vaisselle et le rangement.
- Un coin météo est à la disposition des résidents dans la cour : baromètre, thermomètre sont consultés chaque jour. Ce service a été demandé lors d'un Conseil de Vie Sociale.
- Le quotidien « La Dépêche » arrive chaque jour ainsi que le Tarn Libre chaque semaine et « Albi Le Mag » est distribué dans les boîtes aux lettres. Une lecture collective en est faite par le personnel après le café ; tout ce qui concerne l'établissement dans le journal est soigneusement pointé.

La Résidence « Olga Ducoudray » et la Résidence du Palais sont parties intégrantes de la Maison de l'Amitié : à ce titre, les résidents bénéficient d'un très riche apport socioculturel naturel qui leur permet de vivre dans un milieu très ouvert : l'extrême diversité des activités proposées, le grand nombre d'adhérents de tous âges, fait que l'établissement est dynamique, vivant ; il permet les

relations multi générations, les échanges, les rencontres en tout genre, en dehors de toute intervention de l'établissement.

Maison d'accueil depuis plus de quarante ans, la Maison de l'Amitié bénéficie d'une image positive attractive qui permet d'éviter un effet de ghetto et restitue aux personnes un statut d'usager normal : dans l'établissement rien ne différencie un résidant d'un autre adhérent. Chacun participe selon ses vœux aux activités choisies : chacun est adhérent donc membre actif, peut être bénévole et animateur d'activités et vote à l'Assemblée Générale.

### **L'accueil des familles :**

Dans le droit fil de ce qui vient d'être dit, il n'est pas rare que les enfants des résidents fréquentent la Maison de l'Amitié pour eux-mêmes. Les deux générations trouvent donc dans un même lieu des centres d'intérêts différents.

De la même façon, beaucoup de résidents ont commencé par être simples adhérents de la Maison de l'Amitié ; La résidence « Olga Ducoudray » et la Résidence du Palais sont une continuité dans la vie des personnes. Ils ne sont pas vécus comme une rupture.

L'Association se veut transparente dans son fonctionnement. Les familles sont partie intégrante pour réaliser le projet de chacun. Associées étroitement à la vie de leur parent, de l'Association, leur présence est recherchée, voulue. C'est pourquoi il n'y a ni heure de visite, ni obligation de prévenir de leur présence jour ou nuit, au restaurant, dans les logements : 2 salons de famille leur sont dédiés à la Résidence du Palais. Elles peuvent devenir bénévoles et certaines d'entre elles tiennent le bistrot de la Maison.

### **Les vacances :** La durée des vacances n'est pas réglementée

Au Foyer Logement, un séjour-vacances d'une semaine peut-être organisé chaque année, pour les résidents GIR 5-6 par l'établissement encadré par des membres du personnel. Ainsi que dans la vie normale de toute famille, le temps de vacances est

un temps d'accueil, de partage ; les horaires sont décalés, les repas sont pris en commun, l'heure du coucher n'est pas fixée. Le séjour permet une cassure avec la routine institutionnelle.

**Les fêtes** : toutes les fêtes sont préparées, marquées, vécues ensemble. Quand la fin de vie arrive, l'implication des familles est au premier plan : l'établissement permet de rester sur place.

L'établissement recherche tous les moyens pour assurer le meilleur accompagnement (HAD, Aumônerie, VMEH, professionnels de santé...)

## **7) ÊTRE INFORMÉ ET POUVOIR PARTICIPER AUX DÉCISIONS COLLECTIVES — SE SENTIR EXISTER**

- ◆ Un Conseil de la Vie Sociale existe et fonctionne plus ou moins souvent suivant les représentants, l'âge, l'implication des acteurs. Ses propositions sont le plus souvent suivies par l'établissement.
- ◆ Des tableaux d'affichage sont placés dans les passages fréquentés usuellement. On y trouve par exemple :
  - les menus de la semaine
  - le roulement des jours de ménage au Foyer Logement
  - les lieux de culte
  - les coordonnées "d'ALMA 81" et des « personnes qualifiées » nommées par le Préfet et le Conseil Général
- ◆ Une boîte à idées est à disposition pour toutes suggestions, doléance anonyme.
- ◆ Le programme d'activités est proposé tous les mois.
- ◆ La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie est affichée dans l'Etablissement ainsi que la Charte de l'Humanité.
- ◆ Les salons sont équipés de la WIFI

Mais, rien ne vaut la parole.

En effet, les résidants vivent dans l'instant, dans le moment présent. Ils projettent peu dans l'avenir : la réponse aux désirs, aux besoins doit être sans délai. Tout est urgent, important, tout peut prendre des proportions démesurées si l'écoute, l'attention, la prise en compte n'est pas authentique, sincère, immédiate. Ce qui est mal compris génère des frustrations, des malaises.

Aussi l'équipe a-t-elle choisi de donner la parole aux résidants. Tout peut être dit par eux : c'est leur vie qu'ils expriment et personne ne peut vivre à leur place ce qu'ils vivent.

La Directrice s'efforce d'être l'interface, garante de leur expression.

Les réunions d'équipe permettent de réguler tensions et souffrances : un stage d'affirmation de soi a permis à l'ouverture de l'établissement, d'apprendre à dire ce que l'on pense et ce que l'on ressent sans blesser l'intégrité de l'autre et sans se sentir « accusé ». Il faudra le refaire. Le conflit fait partie de la vie : l'éluder n'est pas sain. Dire que tout va bien, toujours, pour tout le monde, revient à créer un monde factice où le respect de l'autre n'existe plus : la difficulté est de jongler entre inévitables insatisfactions « c'est pas bon, c'est pas chaud, etc. » et frustrations « ce n'est pas la peine de parler, de toutes façons, ils ne m'écoutent pas ».

Expliquer, plusieurs fois s'il le faut, même si c'est déjà dit, permet de se sentir compris, d'être rassuré. Aucun autre mode d'information n'atteint cet objectif.

Tout ce qui est affiché, plaqué, est peu retenu, parce que trop général, uniforme, impersonnel. Chaque résidant veut être pris en compte dans ce qu'il est, pour se sentir exister, en tant qu'individu singulier. Le service à la carte permet cette écoute intime.

Aucun individu ne peut accepter de disparaître au nom d'une organisation, c'est pourquoi la Maison de l'Amitié s'est toujours adaptée aux besoins de ses habitants.

## **8) APPORTER LA SECURITÉ, RESPECTER LES LIBERTÉS : un équilibre fragile et relatif, un compromis instable**

### **NOTRE CHOIX : EVITER DE NUIRE**

### **ACCEPTER UN DROIT AU RISQUE**

Entre ce qui est imposé par les diverses dispositions règlementaires, les exigences des familles, des médecins, les aspirations des résidants, les possibilités de l'établissement, il s'agit sans arrêt d'adapter et d'ajuster les réponses de l'Association. En effet, cette dernière a reçu des agréments pour aider des personnes à continuer à vivre et non pas pour contraindre, enfermer, interdire.

Cependant, nous affirmons :

- ◆ que les résidants sont autonomes, responsables, et que l'établissement limite sa surveillance, sauf pour ceux dont l'état de santé le nécessite. La sécurité des lieux est assurée la nuit, toutes les portes extérieures sont fermées et actionnées par un visiophone ou interphone.
- ◆ que l'usage de la liberté implique la prise de risques, l'exercice du libre-arbitre, la prise d'initiative, ce qui fait l'objet des protocoles n°1 et n°2 section « liberté contention ».

A ce titre, l'Association a choisi :

- ◆ de ne pas utiliser de contentions physiques, médicamenteuses, psychiques, architecturales,
- ◆ d'utiliser avec parcimonie lit à hauteur variable, protections pouvant être source d'aggravation de l'état des résidants, et seulement après avis croisés du médecin, de la famille et de l'équipe de salariés,
- ◆ d'éviter les hospitalisations en cas de problème chronique où l'hôpital n'a pas de solution,

- ◆ de laisser à chacun un trousseau de clés (porte d'entrée personnelle, boîte à lettres), même si elles se perdent,
- ◆ d'accepter les animaux domestiques, tant que le propriétaire peut les assumer
- ◆ d'équiper les portes ouvrant l'établissement, de codes simples : cela permet d'éviter les intrusions extérieures tout en préservant une totale liberté de mouvements aux résidents et à leurs relations, (vidéophone ou interphone dans le logement)
- ◆ de ne pas interdire de fumer dans les logements : en réalité il y a peu ou pas de fumeurs, rappelons que fumer chez soi est autorisé (cf Loi 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles) sauf cas très spécifique.
- ◆ d'équiper les résidents d'un bip d'appel pour pouvoir être toujours secouru : la condition étant de l'avoir sur soi en permanence, particulièrement au Foyer Logement pour que Présence Verte et l'astreinte puissent réagir rapidement.
- ◆ d'avoir chaque nuit deux employées de nuit à l'EHPAD.
- ◆ De s'équiper d'un coffre permettant aux résidents de protéger leurs objets de valeur,
- ◆ de laisser toute liberté aux résidents d'avoir dans leur logement tout ce qu'ils souhaitent, sous leur entière responsabilité, il n'y a pas d'inventaire
- ◆ de faire appel à la protection juridique après avoir cerné les risques d'abus de toute part,
- ◆ de mettre en place une astreinte couvrant toute urgence en dehors des heures de bureau
- ◆ de respecter la liberté d'aller et venir selon protocole n°1 section « Liberté-contention »
- ◆ d'avoir un établissement neuf, type J et de le garder en parfait état d'entretien. La commission de sécurité passe régulièrement avec avis favorable. Le registre de sécurité est tenu à jour ainsi que le carnet sanitaire.
- ◆ Le Foyer Logement est classé type « L ». Il n'y a pas de commission de sécurité.



## 9) FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES : croire en l'être humain et en ses capacités innombrables

*Animation* signifie prendre en compte les désirs et les attentes des adhérents et poser des réponses adaptées : cette notion d'écoute dans la construction d'un projet d'animation autour d'un besoin qu'on aura su ou pu faire émerger est fondamentale. Elle repose sur la volonté de créer du lien social aux résidants.

On n'est pas un « incapable » parce que dans un domaine on a une incapacité plus ou moins grande.

L'Association propose un service à la carte, c'est-à-dire que chaque résidant peut recevoir l'aide ponctuelle ou régulière dont il a besoin, mais toujours de façon réversible. Cela permet aux résidants de développer de nouvelles capacités telles que :

- ◆ rééducation après une fracture,
- ◆ compensation d'une incapacité,
- ◆ découverte de nouveaux goûts ou de talents insoupçonnés,
- ◆ acquisition de nouveaux apprentissages,
- ◆ conviction que l'on se suffit à soi-même « malgré tout ».

## 10) FACILITER LA VIE SOCIALE FACTEUR DE COHESION SOCIALE

Les établissements :

### 1. **favorisent** :

- le libre jeu des affinités sélectives,
- les relations de simple voisinage,
- le maintien des affinités antérieures afin de compenser le fait d'être regroupés artificiellement. Les personnes ne se sont pas choisies et arrivent avec tout leur passé. Elles peuvent, selon les moments de leur choix, vivre des moments de

solitude, de partage en petit groupe convivial, d'anonymat dans un groupe plus vaste.

Le projet d'animation annuel partie intégrante du rapport d'activité annuel est soumis à approbation par les résidants, et évalué par eux-mêmes.

2. **proposent des ateliers pour :**

- donner de la couleur aux jours qui se ressemblent,
- garder des repères dans le temps,
- avoir en tête un projet quand il s'agit d'une activité régulière. Pouvoir dire : « la semaine prochaine....

3. **favorisent l'organisation d'activités communes par les résidants eux-mêmes,** pâtisseries, confitures, plantations, chants,

4. **donne l'information sur les activités intérieures et extérieures,**  
un programme d'activités spécifique parait tous les mois. Un programme annuel de l'Acti Pôle, des affiches complètent les sources d'informations.

5. **Sont attentifs aux différentes participations et les valorisent :** un grand intérêt est apporté aux réunions de CVS, aux questionnaires annuels de satisfaction, à l'évaluation des projets personnalisés.

6. **favorisent la participation à la vie de la cité.** (promenades, sorties, cinéma, piscine, médiathèque, élections, fête de la musique, illuminations de Noël...)

**7. prévoient la participation de nombreux bénévoles**

**8. promeuvent les partenariats locaux avec médiathèque, crèche,...**

**9. reconnaissent une vie affective à chacun et s'interdisent de tout jugement.**

10. Proposent des lieux d'animation nombreux :

- salons d'étage
- salon de coiffure
- salon du rez de chaussée – cuisine adaptée
- salle Toulouse Lautrec
- salle Jean Jacques SAURET (Arts)
- salle polyvalente
- salle Louis Foulquié
- salle de bridge
- salle de couture
- salle de reliure
- salle de balnéothérapie
- bistrot

Leur sonorisation et la WIFI sont à disposition. La climatisation est installée dans les circulations, le salon du rez de chaussée, le bistrot, le restaurant à l'EHPAD.

## **VI - INSERTION SPECIFIQUE : Accompagnement à la scolarité, alphabétisation des adultes**

Par des instituteurs et professeurs à la retraite bénévoles pour 70 enfants.  
Service géré par la Référente Acti Pôle.

### **❶ ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**

#### OBJECTIFS :

Pour les bénévoles : garder une activité sociale, avoir des contacts avec le monde de l'enfance et de la jeunesse

Pour les enfants : bénéficier d'une écoute attentive, d'une réelle aide scolaire, fréquenter une maison d'accueil inter âge

Pour l'Association : concrétiser sa volonté d'ouverture multigénérationnelle, à la ville, à la C2A, à d'autres publics

### **❷ L'ALPHABETISATION ADULTES et la lutte contre l'illétrisme**

- Proposé aux adultes sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de culture et d'origine sociale, *ne sachant pas ou peu lire et écrire*. Il s'agit toujours d'apprendre pour :
  - Aider les enfants,
  - Trouver du travail,
  - Sortir de chez soi,
  - Entrer dans la société

## VII – « L'ACTI'POLE »

### L'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR L'EXTERIEUR PAR LES ACTIVITÉS ET LES BÉNÉVOLES

Que l'on ait ou non satisfait ses **besoins fondamentaux** seul ou aidé : se nourrir, dormir, être propre, se mouvoir, se soigner si nécessaire, etc... on peut et on doit se préoccuper de ses **besoins supérieurs** et pourtant indispensables pour vivre : s'épanouir, être en relation avec d'autres, développer sa créativité, apprendre, entretenir son corps et son esprit, etc...

La Maison de l'Amitié propose toute une gamme d'ateliers, d'activités, de niveaux différents, animés par 73 bénévoles. Ces ateliers multi générationnels (1/4 des adhérents n'a pas l'âge de la retraite) basés sur la dynamique de groupe permettent ce que seul on n'aurait jamais pu ou osé faire.

Le bénévolat est l'épine dorsale de la maison. Compétent, formé, multiforme, sur et fidèle, il permet de baisser les coûts de revient. Ainsi les activités sont ouvertes au plus grand nombre. Il est à l'origine de la création de la maison et des 46 emplois actuels.

La très grande diversité des propositions fait que chacun peut trouver un centre d'intérêt, selon ses goûts, le temps que l'on peut y consacrer, sa santé, ses désirs, ses envies.

On peut essayer, changer, recommencer, approfondir dans un esprit de totale tolérance : on se respecte tel que l'on est, on s'accepte différent par l'âge, le statut social, etc...

Peu importe ce que l'autre peut faire de mieux ou de moins bien : l'essentiel, c'est de se sentir vivre, d'éprouver du plaisir, des satisfactions à faire ce que l'on fait, à rencontrer d'autres personnes, à s'épanouir, à progresser, à s'entretenir, à faire partie d'un tout dynamique, au goût du jour.

4 types d'ateliers sont proposés : activités cérébrales, de convivialité, manuelles et artistiques et physiques.

De plus, selon ses envies et ses compétences on peut devenir à son tour bénévole et être utile aux autres.

Devenir bénévole suppose un entretien approfondi avec la Direction pour mettre en adéquation ses souhaits et les besoins de l'Association, adhérer au règlement intérieur de l'Association, s'engager. En contrepartie, les bénévoles sont soutenus par la commission animation, des réunions spécifiques. « Le petit guide du grand bénévole » leur est remis à leur arrivée.

Vieillir n'est pas banal. Vieillir est un travail. Etre à la retraite c'est se retirer du travail mais pas de la vie.

**VIII- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE PERSONNEL, LES RESSOURCES HUMAINES, LES BENEVOLES, LES AIDANTS FAMILIAUX FONT VIVRE LE PROJET D'ETABLISSEMENT**

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Jean de TYSSANDIER	Co-Président
Didier DONNEZ	Secrétaire
Philippe DEREGNECOURT	Secrétaire Adjoint
Patrick BONACHERA	Trésorier
Catherine CORNEILLE	Administratrice
Jean Michel MAIMBOURG	Administratrice
Florence FABRE	Administratrice
Marc BENALET	Administratrice
Angèle MUNIER	Administratrice
Jacqueline DE POLLI	Administratrice
Véronique NICOULES	Administratrice
François-Michel MAYOL	Administrateur
Jean Pierre GLACHANT	Administrateur
Didier ZEVACO	Administrateur
Brigitte ANGLES	Administratrice

**Les emplois salariés : une équipe pluridisciplinaire à compétences multiples transversales**

A l'embauche, chacun reçoit une fiche de poste aussi précise que possible en fonction de sa qualification et de sa technicité qui évolue inévitablement.

Cependant, chaque personnel est dit soignant car il s'agit toujours d'aide à la personne : aussi, la séparation des domaines techniques d'intervention n'est pas toujours possible ni souhaitable.

Un résidant, selon ses besoins du moment, peut exprimer à la personne qu'il a en face une préoccupation, une angoisse, une situation personnelle qui relèverait d'une autre technicité ou que l'ensemble des intervenants doit connaître pour optimiser ses propres interventions.

C'est pourquoi, l'accent est mis sur la polyvalence, la coordination, le travail en équipe, qui évitent doubles emplois, vides, contradictions, permettent une bonne communication, un relais, un croisement de points de vues pour une réponse la plus juste possible.

La Directrice s'implique dans ce processus en s'efforçant d'être proche des adhérents et de l'ensemble des intervenants. Elle s'applique à déployer une gouvernance participative en favorisant la dynamique de projet.

De plus, **des réunions de travail** obligatoires sont organisées pour que l'équipe puisse définir une action à la fois globale mais aussi très personnalisée pour chacun des résidants.

Ce mode de fonctionnement basé sur :

- ***la conscience de sa propre responsabilité,***
- ***une grande motivation,***
- ***une capacité à travailler en équipe,***
- ***une capacité à se remettre en question,***
- ***une capacité à entrer en relation,***
- ***une force morale et du courage,***

est ***contraignant, exigeant***

Toutes choses appelées « **savoir être** » qui ne sont pas données par un diplôme professionnel.



## La formation du personnel

Elle n'est pas seulement une affaire personnelle, elle concerne l'équipe dans son ensemble. Elle est indispensable, continue, et multiforme. Elle est proposée sous forme de :

- réunions d'équipe hebdomadaire pour se soutenir et partager les moments difficiles,
- réunions et interventions diverses complétant des connaissances ou prenant en compte les évolutions du secteur, MAIA, APA, CLIC, nouveaux services....
- Congés Individuels de Formation selon les possibilités financières et les prises en charge,
- Plan de formation annuel :
  - Humanitude,
  - Gestes, postures
  - Manutentions
  - Sécurité incendie
  - PSC1
  - VAE AMP – DEAVS – CESF ...
- Formation continue traitant d'un sujet précis par IDE – Psychologue (fin de vie..)
- Les nouveaux recrutés sont obligatoirement diplômés et tutorés par un maître-compagnon volontaire (protocole d'accueil et contrat de compagnonnage)
- Groupe d'analyse des pratiques par la psychologie
- Les faisant fonction valident progressivement leur diplôme requis par la VAE
- Application des protocoles et recommandations des bonnes pratiques ANESM
- Formation à l'Humanitude : tous les personnels sont formés à cette méthodologie de soins Gineste-Marescotti : Prendre soin des personnes âgées grâce à des techniques de mobilisation adaptées
- Entretien d'évaluation annuelle et fixation d'objectifs pour l'année à venir et souhait de formation.

- De nombreux stagiaires sont accueillis chaque année. L'Association est reconnue comme site qualifiant par l'école St Simon, la Croix Rouge, les Maisons Familiales Bel Aspect, Peyregoux.

### **Les conditions de travail**

La convention collective de référence est la « Synerpa-CCU ». Un dialogue social régulier est assuré par les délégués du personnel.

Dans leur rôle de CHSCT, ils s'attachent à diminuer et prévenir les risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles, à participer à l'élaboration d'un plan de formation annuel pertinent. Le document d'évaluation des risques psychosociaux est en cours de mise à jour par un audit externe.

Les perspectives :

- Redynamiser le Foyer Logement qui n'a plus de liste d'attente (cf projet loi en attente « projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société de vieillissement qui prévoit la transformation des Logements Foyers en résidences autonomie pour conforter leur rôle en matière de prévention de la perte d'autonomie »)
- Faire installer une nouvelle antenne télévision pour capter toute les chaînes au Foyer Logement
- Transformer les placards des logements à la Résidence du Palais en dressing pour faciliter le rangement au personnel, et l'accès à leurs vêtements pour les résidents
- Signer une convention avec l'Hospitalisation à Domicile pour le Foyer Logement
- Solliciter l'augmentation de la capacité d'accueil du centre d'accueil de jour à 17 places

- Continuer à innover pour garder l'attractivité de l'Acti Pôle et son accueil multigénérationnel
- Continuer à participer à l'UDEPA, MAIA, CLIC et avec les centres de formation
- Garder accessibles financièrement nos établissements d'hébergement, et maintenir l'équilibre de l'Association par sa gestion saine et rigoureuse
- Continuer à travailler en pôle gérontologique pour permettre aux adhérents les allers et retours d'un établissement à un autre au sein d'un même lieu
- Maintenir une identité forte et partagée, une bonne image générale et une bonne lisibilité de l'Association
- Contribuer à changer l'image, les représentations sociales négatives autour du vieillissement et à mieux intégrer les personnes âgées dans la ville.

#### **IV – LES ASSOCIATIONS HEBERGEES**

- ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE